

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2014</p>
--

L'an deux mille quatorze, le 25 juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Neuvic, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : André ALANORE, Pierre BARTHES, Lucien BETAÏLLE Laurence BUREAU, Murielle DELBEGUE, Remi FAROUX, Bernard GAERTNER, Jean-François JARRIGE, Joël MAURIANGE, Marie-Christine MAURY, Marie-Laure MIRANDE, Juliette MURAT, Danielle PRADEL, Anne RIVIERE, Fabienne ROUGERIE, Henri ROY, Jacques SENEJOUX, Jean STÖHR.

Absent : Catherine LARTIGAUD ayant donné procuration à M. SENEJOUX Jacques.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean STÖHR, Maire, qui a désigné : Juliette MURAT, secrétaire de séance.

Monsieur ROY souhaite apporter une remarque sur le compte rendu du précédent conseil municipal : « J'avais demandé le courrier de Mme CHAUMERLIAC, et je vous remercie de me l'avoir donné. Je me réjouis qu'elle se décide à acheter le terrain communal. »

Monsieur GAERTNER fait part de son mécontentement pour la non-fourniture des dossiers de travail, en amont du présent conseil municipal. « Nous en avons besoin pour l'étudier au sein de notre groupe. Nous découvrons le dossier ce soir, ce qui est en opposition avec la loi, le maire n'a pas obligation de les fournir mais si un élu en fait la demande, le maire doit les fournir. »

Monsieur le maire répond, depuis qu'il est élu c'est la première fois que cela arrive, et souligne, durant toute la période où il a été dans l'opposition jamais il n'a eu de dossier en amont.

Monsieur GAERTNER répond, cela vient du fait qu'il ne les a jamais demandés.

I- Mise en Délégation de Service Public (DSP) du camping du lac

Monsieur le maire présente le projet de mise en DSP le camping du lac.

Madame MAURY demande quel est l'intérêt pour la commune.

Monsieur le maire répond que mettre dans ce camping des gens travaillant pour leur propre compte permettrait à la fois de développer l'activité et diminuer les charges de personnel.

Madame MAURY demande si nous disposons des chiffres,

Monsieur le maire répond, ces éléments seront présents dans le dossier distribué à la future commission en charge d'étudier cette mise en DSP.

Monsieur ROY précise que pour lui aucune commission n'est obligatoire, mais si vous souhaitez en créer une pourquoi pas. Par contre, nous demandons un bilan financier, comme nous avons demandé le bilan des travaux voirie 2013 il y a 6 mois et nous l'attendons toujours.

Madame BUREAU demande ce qui est englobé dans cette mise en DSP.

Monsieur le maire répond qu'aujourd'hui le camping comprend le camping du lac, les gîtes d'Ursange et le champ pigeonier, pour la mise en DSP ce sera à la commission de réfléchir aux structures concernées.

Monsieur ROY demande ce que deviennent les agents municipaux

Monsieur le maire précise que là encore la commission donnera un avis, ils pourront par exemple postuler à la DSP ou réintégrer les effectifs communaux.

Monsieur GAERTNER demande une suspension de séance

Monsieur le maire l'accorde.

Suspension de séance à 20H30 et reprise à 20H35

Monsieur GAERTNER demande s'il serait possible de modifier l'objet de la délibération en précisant « approbation du principe d'une étude d'opportunité d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping du lac ».

Monsieur le maire ne s'oppose pas à cette modification.

Monsieur le maire demande qui est candidat pour participer à la commission.

Monsieur ROY demande le texte qui fixe le nombre de candidats

Candidats titulaires Mme DELBEGUE, Mme ROUGERIE, M. MAURIANGE, M. SENEJOUX et M. GAERTNER

Candidats suppléants M. BARTHES, M. STÖHR, Mme MIRANDE, M. BETAILLE, et Mme MAURY

Après le vote par 16 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, le conseil municipal approuve le principe d'une étude d'opportunité d'une mise en délégation de service public pour le camping du lac, autorise le maire à saisir le comité technique paritaire, autorise le maire à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat et de procéder à la nomination des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants désignés ci-dessus.

II- Demande de subventions stade CALARY

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de délibération permettant de solliciter de nouveaux financeurs potentiels à savoir le centre national pour le développement des sports, le comité départemental de rugby et le district de football de la Corrèze.

Madame MAURY demande où vont se dérouler les matchs et les entraînements durant les travaux.

Monsieur le maire répond, le stade de foot est disponible ; le Lycée agricole met à notre disposition les vestiaires de leur gymnase ; la commune de Lamazière-Basse met à disposition son stade de foot avec ses équipements (vestiaires) et le foot fera ses matchs de championnat à Liginac.

Madame DELBEGUE précise, cette saison sera forcément un peu compliquée.

Monsieur ROY se félicite que suite à ses conseils la commune ait sollicitée le conseil général pour que ce projet soit subventionné, et que la subvention soit acquise. Il demande si la piste d'athlétisme sera faite.

Monsieur le maire répond par l'affirmative.

Monsieur ROY demande ce qu'il en est pour le drainage du terrain,

Monsieur le maire répond que le professionnel en charge des travaux préconise seulement un drainage périphérique.

Monsieur ROY demande pourquoi l'engazonnement ne s'est pas fait au mois d'avril pour faire en sorte de pouvoir jouer dessus en septembre ou octobre.

Monsieur BETAILLE rappelle qu'à toujours vouloir aller vite, on passe son temps à gérer les malfaçons par la suite.

A l'unanimité le conseil municipal approuve ce projet et autorise monsieur le maire à solliciter les financeurs publics pour obtenir les subventions.

III – Nomination des membres pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Monsieur le maire demande qui est candidat pour siéger à cette commission.

Monsieur GAERTNER demande une nouvelle suspension de séance qui lui est accordée.

Suspension de séance à 20H55 et reprise à 20H58

Candidats titulaires : M. SENEJOUX – Mme MURAT et M. GAERTNER

Candidats suppléants : M. ALANORE – M. FAROUX et Mme MAURY

Après vote par 15 voix pour la liste M. SENEJOUX – Mme MURAT titulaires et M. ALANORE – M. FAROUX suppléants contre 4 voix pour M. GAERTNER titulaire et Mme MAURY suppléante, sont désignés M. SENEJOUX – Mme MURAT titulaires et M. ALANORE – M. FAROUX suppléants

IV – Modification du tableau des emplois communaux

Monsieur le maire présente la proposition d'avancement du personnel communal, A l'unanimité le conseil municipal valide cette proposition, autorise le maire à créer ce poste et à le pourvoir.

V- Bail commercial de la maison RABIER

Monsieur le maire présente le projet de louer la maison Rabier par un bail précaire commercial avec un logement sur une durée de 23 mois dérogatoire aux statuts des baux commerciaux le tout en mauvais état. Le loyer serait fixé à 500€ mais ramené à 200€ compte tenu des travaux à réaliser restant à la charge du locataire.

Mme MAURY demande si les travaux seront réellement faits.

Monsieur le maire répond qu'ils n'auront pas d'autres solutions pour le rendre habitable.

Monsieur ROY demande si nous pouvons faire acter les travaux exacts qu'il s'engage à réaliser. Le principe est intéressant, mais il n'est pas immoral de faire rédiger des réserves sur l'acte.

Monsieur le maire répond, c'est pour cette raison qu'il soumet ce projet au conseil et confirme que ces réserves seront rajoutées.

Monsieur GAERTNER demande une nouvelle suspension de séance qui lui est accordée.

Suspension de séance à 21H10 et reprise à 21H13

Monsieur GAERTNER précise, lors d'un précédent conseil vous ne souhaitez pas favoriser le commerce et aujourd'hui vous souhaitez le soutenir avec un loyer modéré.

Monsieur le maire répond que la situation n'est pas la même, la dernière fois nous parlions d'un commerçant non sédentaire (camion pizza), or là il s'agit d'un nouvel artisan qui s'installe et puis d'une famille avec des enfants.

Monsieur ROY trouve dommage de favoriser la concurrence avec de l'argent public.

Monsieur le maire répond qu'il ne s'agit pas de favoriser un artisan mais simplement de lui louer un bâtiment municipal, actuellement inoccupé sans aucun rapport, avec un loyer revu à la baisse compte tenu des travaux qu'il aura à supporter afin de rendre décent le logement pour une famille et faciliter l'installation d'un nouvel artisan sur la commune.

Madame MURAT rajoute que cela entretiendra et mettra en valeur ce bâtiment, plutôt que de le laisser vide.

Monsieur GAERTNER, répond cela reste à voir

Par 15 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal autorise le maire à signer un bail précaire commercial rédigé par le notaire.

VI- Affaire Mme SIMONET

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de Mme SIMONET de récupérer son terrain qui lui a été retiré lors du remembrement sans aucune contre-partie pour la création d'un chemin qui n'a jamais été ouvert.

Monsieur ROY précise, nous ne pourrons jamais régler ce litige ce soir, sur le fond c'est une des aberrations d'une situation ancienne sous la gestion de M. CHAUMEIL. Sur le principe, moralement elle devrait pouvoir bénéficier de ce terrain mais il reste à régulariser cette situation.

Mme BUREAU propose, compte tenu des cas de jurisprudence existante, de nous faire accompagner par un juriste spécialisé.

Monsieur le maire répond, cela risque de coûter très cher.

Monsieur ALANORE propose de prendre l'attache des services de la Direction Départementale des Territoires.

VII - Primes façades

Monsieur le maire présente les trois nouvelles demandes de primes façades.

Par 18 voix pour et une non-participation au vote, le conseil municipal autorise le maire à faire mandater les sommes correspondantes.

VIII - Divers

Mme PRADEL montre sur une tablette informatique les photos de l'état du cimetière. Monsieur le maire répond, nous avons dû faire face à des maladies d'agents et à des mauvaises conditions météorologiques, mais actuellement nous avons remonté 80% de notre retard.

Monsieur ROY souhaite aborder le projet de logements adaptés dans l'ancien hospice et rappelle que le financement correspondant est toujours disponible. Ce projet avait pour seul risque de faire supporter à la commune une participation financière en cas de dépassement de travaux. Il précise que pour lui il serait criminel pour l'intérêt public d'abandonner ce projet. Monsieur le maire répond que tout d'abord nous ne sommes pas encore propriétaires de l'ancien hospice, qu'en suite il s'agit d'une participation financière d'environ 186000 euros demandée à notre commune et qu'enfin il est demandé à la commune de se porter garant du porteur de projet à hauteur de 50% de l'emprunt contracté durant les 50 ans de la durée du prêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

La secrétaire de séance,

Juliette MURAT

Le Maire,

Jean STÖHR